

FORMATION de préparation à l'examen AIPR - OPERATEURS (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)

Durée : 07 heures

1 journée

(Examen d'1 heure en fin de parcours inclus)

Les Prérequis/Participants

Toute personne travaillant à proximité des réseaux, pratiquant des opérations de travaux sous DT-DICT, chargé de conduire des engins, ou d'effectuer des travaux urgents dispensés de DT ou DICT.

Notre Choix Pédagogique :

- Alternance d'apports théoriques : exposés, débats, échanges en fonction du vécu des participants ...
- et de mise en situation
- Livret mémo remis à chacun
- Supports audio visuels adaptés
- Evaluation qualitative par les participants en fin de formation
- Remise d'une attestation de stage

Conditions de validation :

- Evaluations formatives tout au long de la formation
 - **Evaluation certificative finale sur la plateforme officielle MEEM**
- En fonction des résultats obtenus, **une attestation de réussite au QCM** sera délivrée aux candidats, à l'issue de l'examen.

L'intervenant : Formateur habilité référent AIPR - Titulaire d'une attestation de concepteur délivrée par le MEEM.

L'organisation :

Voir rubrique votre calendrier

Coût par participant :

160,00 € HT

Ingénierie Pédagogique

Françoise CAZALS

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES : être capable de

- Connaître les dispositions réglementaires (DT-DICT), les différents types de réseaux et les risques associés,
- Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs,
- Travailler en toute sécurité à proximité de réseaux
- Comprendre les conséquences d'un dommage et savoir réagir en cas d'accident humain ou matériel,
- Se préparer à passer l'examen visant l'obtention de l'attestation de compétences AIPR- Opérateur

CONTENU DU PROGRAMME :

- **Les réseaux et les accidents.**
- **Les dispositions réglementaires : normes et procédures DT-DICT**
- **Que faire en cas d'endommagement des réseaux ?**
- **Les risques liés aux réseaux**
 - ✓ Les réseaux classés « sensibles pour la sécurité »
 - ✓ Les réseaux classés « non sensibles pour la sécurité »
- **L'autorisation d'intervention à proximité des réseaux**
 - ✓ Les obligations et la validité
 - ✓ Les réseaux d'électricité, de gaz et d'assainissement
 - ✓ Les classes de précision
- **Les identifications des réseaux**
 - ✓ Les réseaux enterrés
 - ✓ Les réseaux aériens
- **Les travaux à proximité des réseaux**
 - ✓ Avant de commencer les travaux
 - ✓ Les instructions particulières d'utilisation des engins
 - ✓ Les canalisations isolées invisibles enterrées
 - ✓ Les canalisations isolées visibles
- **Les travaux sans tranchée**
 - ✓ Les travaux neufs
 - ✓ Les travaux de remplacement
 - ✓ Les fusées
- **Que faire en cas d'accident ?**
- **La protection collective et individuelle des opérateurs**
- **La signalisation (de sécurité, routière, temporaire,...)**

A l'issue de la formation : évaluation en ligne sur le site du ministère de l'écologie par un QCM comportant 30 questions

La réussite à cet examen nécessite 36 points minimum sur 60